

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **28/05/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : MISE A JOUR REGLEMENT INTERNE DE
PASSATION DES MAPA**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

R.LEMORT (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL, N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

57/2019

**MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS A
PROCEDURE ADAPTEE**

- VU** la délibération n°47/09 créant le règlement interne de passation des marchés par procédure adaptée organisant des modalités de consultation et d'attribution des marchés
- VU** la délibération n°16/2017 adaptant ledit règlement aux prescriptions du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 applicable depuis le 1er Avril 2016,
- VU** la délibération n°4/2018 adaptant les seuils de passation de marchés par procédure adaptée aux dispositions du texte européen du 31/12/2017
- VU** le décret n°2018-1225 du 24-12-2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique
- VU** le décret n°2019-259 du 29 Mars 2019 portant modifications des dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique applicable au 1^{er} Avril 2019,

Le Président **RAPPELLE** que le Conseil Communautaire a adopté un règlement interne de passation des marchés par procédure adaptée, conformément aux dispositions ouvertes par la loi. Il est entendu que l'ensemble de ces mesures est conforme à l'application légale des articles régissant la passation des marchés.

Il **INFORME** que le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pivot dudit règlement, est abrogé par décrets n°2018-1225 du 24-12-2018 portant mesures relatives aux contrats de la commande publique, complété du décret n° 2019-259 du 29-03-2019, portant refonte des règles de passation des marchés, et constituant le Code de la Commande publique, applicable au 1^{er} Avril 2019.

Il **INDIQUE** qu'il convient donc de modifier le règlement tel qu'annexé, pour une adaptation parfaite aux articles du nouveau code applicable en matière de commande publique.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le règlement de passation des MAPA conformément aux possibilités ouvertes par la loi,

PRECISE que les clauses dudit règlement interne sont conformes au Code de la Commande Publique, dans ses parties légale et réglementaire, applicable au 1^{er} Avril 2019.

AUTORISE le Président ou son vice-président délégué à signer toutes pièces relatives à la dévolution cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Béatrice OLIVE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES ASPRES
B.P. 11
THUIR
66301